

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Identification du prestataire

BATTISTELLA Florian – Micro-entrepreneur

Nom commercial : SUBLIGHT

SIRET : 818 841 959 00021

Adresse : 77 B route de Beaune – 21160 Marsannay-la-Côte

Email : contact@sublight.fr

Téléphone : 06 71 45 50 02

Activité : Prestations techniques et de soutien au spectacle vivant (régie son, lumière, vidéo, régie générale, installation et démontage d'équipements techniques, accueil technique, assistance technique, formation et conseil).

2. Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les prestations réalisées par le Prestataire auprès de clients professionnels ou particuliers.

Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

3. Prestations proposées

Le Prestataire peut notamment assurer :

- Régie son ;
- Régie lumière ;
- Régie vidéo ;
- Régie générale ;
- Direction technique ;
- Accueil technique d'artistes et techniciens ;
- Montage, exploitation et démontage de matériels techniques ;
- Installation d'équipements audiovisuels ;
- Formation et accompagnement technique ;
- Fourniture ou location de matériel technique ;
- Conseil et assistance technique.

Cette liste est non exhaustive.

4. Devis et commande

Toute intervention fait l'objet d'un devis, d'un contrat ou d'un bon de commande.

La commande devient ferme à réception :

- Du devis signé ;
- D'un bon de commande ;
- Ou d'une validation écrite par courrier électronique.

Toute modification demandée après validation pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire.

5. Tarifs

Les prix sont exprimés en euros. TVA non applicable – article 293 B du CGI.

Les tarifs peuvent comprendre selon le devis :

- Prestation technique ;
- Mise à disposition de matériel ;
- Préparation ;
- Transport ;
- Installation ;
- Exploitation ;
- Démontage.

Peuvent être facturés en supplément :

- Kilomètres ;
- Péages ;
- Stationnement ;
- Hébergement ;

- Repas ;
- Manutention exceptionnelle ;
- Location complémentaire de matériel ;
- Heures supplémentaires.

6. Horaires et dépassements

Les horaires indiqués lors de la commande servent de référence à la facturation.

Tout dépassement imputable au Client pourra être facturé selon le tarif horaire ou journalier en vigueur.

Toute heure commencée est due.

Les interventions de nuit, dimanches et jours fériés peuvent faire l'objet d'une majoration indiquée au devis.

7. Conditions de mise à disposition du matériel

Lorsque le Prestataire fournit du matériel :

- Le Client en devient gardien pendant la durée de mise à disposition ;
- Il s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires à sa conservation ;
- Le matériel doit être protégé contre le vol, les dégradations et les intempéries.

Toute perte, casse, détérioration ou disparition sera facturée au Client sur la base du coût de réparation ou de remplacement.

Le Prestataire demeure propriétaire du matériel fourni.

Le Client ne peut ni céder, ni sous-louer, ni modifier le matériel sans accord écrit.

8. Conditions techniques et sécurité

Le Client s'engage à fournir des conditions de travail conformes aux règles de sécurité applicables.

Le Prestataire se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre une intervention lorsque :

- La sécurité des personnes n'est pas garantie ;
- Les installations sont manifestement non conformes ;
- Les conditions de travail présentent un risque anormal.

Cette suspension ne pourra être considérée comme une inexécution fautive.

9. Sous-traitance

Le Prestataire peut confier tout ou partie de la mission à un sous-traitant qualifié.

Il demeure responsable de la bonne exécution des prestations sous-traitées.

10. Annulation et report

Annulation par le Client

Les sommes suivantes restent acquises au Prestataire :

- Plus de 30 jours avant la prestation : remboursement des acomptes hors frais engagés ;
- Entre 30 et 15 jours : 30 % du montant total ;
- Entre 14 et 7 jours : 50 % du montant total ;
- Moins de 7 jours : 100 % du montant total.

Les frais engagés (réservations, locations, transports, hébergements, achats spécifiques) restent intégralement dus.

Report

Toute demande de report reste soumise à l'accord du Prestataire et à sa disponibilité.

11. Paiement

Sauf indication contraire :

- Acompte de 30 % à la commande ;

- Solde à réception de facture ;
- Délai maximal de règlement : 30 jours.

Les paiements sont effectués par :

- Virement bancaire ;
- Chèque ;
- Espèces dans la limite légale.

12. Retard de paiement

Pour les clients professionnels :

Tout retard de paiement entraîne automatiquement :

- Des pénalités calculées au taux légal majoré ;
- Une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.

Pour les particuliers :

Les pénalités de retard sont exigibles conformément à la réglementation en vigueur.

13. Responsabilité

Le Prestataire est tenu à une obligation de moyens.

Sa responsabilité est limitée aux dommages directs résultant d'une faute prouvée.

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable :

- Des défaillances du matériel fourni par le Client ;
- Des interruptions dues à des tiers ;
- Des retards imputables au Client ;
- Des pertes d'exploitation ;
- De l'annulation d'un événement pour des causes extérieures à sa mission.

14. Assurance

Le Prestataire déclare être couvert par une assurance

Responsabilité Civile Professionnelle.

Le Client demeure responsable de ses propres assurances.

15. Formation

Les prestations de formation sont réalisées selon les modalités définies au devis.

Toute absence ou annulation de dernière minute demeure due conformément aux dispositions relatives aux annulations.

16. Force majeure

Aucune partie ne pourra être tenue responsable en cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Sont notamment concernés :

- Intempéries exceptionnelles ;
- Catastrophe naturelle ;
- Interdiction administrative ;
- Panne majeure de réseau ;
- Conflit social ;
- Événement rendant impossible l'exécution de la prestation.

17. Propriété intellectuelle

Les documents, fiches techniques, plans, supports pédagogiques, contenus de formation et méthodologies demeurent la propriété exclusive du Prestataire sauf accord écrit contraire.

18. Données personnelles

Les données collectées sont utilisées uniquement dans le cadre de la relation commerciale, administrative et comptable.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données conformément à la réglementation applicable.

19. Litige - médiation de la consommation

En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel).

A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.612-2 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle

<http://www.mediateur-consommation-smp.fr>

Alteritae 5 rue Salvaing 12000 Rodez